

Concours social de la rentrée des classes d'Hilroy (le « concours »)

Règles et règlement officiels

1. PÉRIODE DU CONCOURS : Le concours débute le 9 août 2021 à 12 h 00:01, heure de l'Est (HE) et se termine le 6 septembre 2021 à 13 h 59:59 HE (la « période du concours »).

2. ADMISSIBILITÉ : Le concours s'adresse uniquement aux : (a) résidents légaux du Canada; (b) qui : (i) ont atteint l'âge légal de la majorité fixé par leur province/territoire de résidence au moment de leur inscription; ou (ii) sont âgés d'au moins treize ans, mais n'ont pas atteint l'âge légal de la majorité fixé dans leur province/territoire de résidence au moment de leur inscription (« mineur ») et dont l'un des parents/le tuteur légal a accepté, au nom de ce mineur et au nom de son parent/tuteur légal, que tous deux soient liés par ces règles officielles; et (c) ont accès à Internet (gratuitement dans certains lieux publics, comme les bibliothèques publiques) et ont un compte Instagram (un « compte ») (que l'on peut ouvrir gratuitement en allant sur www.instagram.com et en suivant les instructions sur l'écran pour obtenir un compte Instagram gratuit). Les employés, les représentants ou les agents (et les personnes avec lesquelles ces personnes vivent, qu'elles soient de la même famille ou non) d'ACCO Brands Canada LP (le « commanditaire »), et ses filiales, ses entreprises ou organismes associés ainsi que ses agences publicitaires et promotionnelles (collectivement, les « parties au concours ») n'ont pas le droit de participer au concours.

3. POUR VOUS INSCRIRE : Aucun achat n'est requis. À ou après l'ouverture du concours, le commanditaire publiera des messages liés au concours (le « message sur le concours ») pour inviter les personnes inscrites à aimer le message et à encourager quatre (4) amis de tenter leur chance de gagner un ensemble-cadeau conjoint Hilroy, que le gagnant pourra remettre à ses quatre amis sur la page Instagram officielle d'Hilroy @hilroycanada). Pour recevoir une (1) entrée (une « entrée ») au concours durant la période du concours, les personnes devront suivre les trois étapes suivantes : (1) Aimer le message du concours; (2) Mentionner quatre (4) amis en utilisant @ et leurs identifiants Instagram respectifs dans un commentaire sur le message du concours officiel sur la page @hilroycanada (« message d'inscription »). Vous ne pouvez commenter qu'une seule fois le message du concours durant le concours. Les conditions suivantes s'appliquent : a) vous ne pouvez mentionner un ami qu'une seule fois, même si cet ami a de multiples identifiants Instagram; b) vous ne pouvez mentionner qu'un ami qui, selon toute probabilité, ne considérera pas l'invitation comme un pourriel (c'est-à-dire un message indésirable) -- vous devez raisonnablement croire que votre ami sera intéressé par le commanditaire; et c) tous les messages doivent être conformes aux exigences d'affichage d'Instagram et aux exigences de soumission établies dans les présentes règles officielles, et ne doivent rien contenir d'obscène ni d'offensant, ni quoi que ce soit qui aille à l'encontre des images positives auxquelles le commanditaire souhaite être associé (et qui sont déterminées à la seule discrétion du commanditaire). d) SI UN MESSAGE D'INSCRIPTION EST AFFICHÉ D'UNE MANIÈRE AUTRE QUE CELLE ÉTABLIE DANS LES PRÉSENTES RÈGLES OFFICIELLES, IL NE CONSTITUERA PAS UNE ENTRÉE VALIDE. (3) Suivez @hilroycanada sur Instagram durant toute la période du concours et jusqu'à ce que les gagnants sélectionnés aient été confirmés. (4) Pour obtenir un bulletin de participation supplémentaire, partagez le

message officiel du concours sur le fil d'actualités de votre compte avec l'étiquette @hilroycanada. Limite d'une (1) entrée par personne et par compte. On ne peut utiliser qu'un (1) seul compte par personne pour s'inscrire au concours. Si le commanditaire découvre (par une preuve ou une information qu'on lui a transmise ou qu'il a découverte) qu'une personne a essayé d'utiliser (ou essaie d'utiliser) de multiples noms, des adresses de courriel ou des comptes usurpés et/ou un système ou un programme automatisé, macro, didactique, robotique ou autre pour s'inscrire ou participer à ce concours, ou le perturber, elle peut être disqualifiée à la discrétion unique et absolue du commanditaire. Seuls les comptes associés à une personne peuvent servir à s'inscrire à ce concours; les inscriptions faites à partir d'un compte associé à une organisation, à une entreprise, à une société, à un partenariat ou à une autre entité, seront invalides. Pour être admissibles, les messages d'inscription seront publiés, reçus, identifiables et consultables par le commanditaire durant la période du concours ainsi qu'au moment de la sélection du gagnant et de la remise du prix. Le commanditaire peut, à sa seule discrétion, accepter ou disqualifier un message d'inscription qui ne respecte pas les conditions posées ou contient un contenu qui : (i) est superflu et/ou ne correspond pas au contenu requis ou (ii) enfreint d'une certaine manière les présentes règles officielles. Les messages d'inscription qui ne sont pas visibles et sont reçus en retard par le commanditaire ne seront pas inclus au concours. Aux fins de ce concours, les inscriptions sont « reçues » lorsqu'Instagram enregistre votre message d'inscription, et que ce message devient consultable par votre commanditaire. Toutes les inscriptions peuvent faire l'objet d'une vérification en tout temps et pour quelque raison que ce soit. Le commanditaire se réserve le droit de rejeter, à sa seule discrétion, toute inscription qu'il juge inappropriée, de mauvais goût ou non conforme aux présentes règles officielles. Le commanditaire se réserve le droit d'exiger, à sa discrétion exclusive et absolue, une pièce d'identité et/ou une preuve d'admissibilité (sous une forme acceptable au commanditaire – y compris, mais sans s'y limiter, une photo d'identité émise par le gouvernement) : (i) pour vérifier si une personne a le droit de participer à ce concours, notamment l'autorisation d'un parent dans le cas d'un mineur; (ii) pour vérifier l'admissibilité et/ou la légitimité d'une inscription faite (ou prétendument faite) aux fins du présent concours; et/ou (iii) pour toute autre raison que le commanditaire juge nécessaire, à sa discrétion exclusive et absolue, afin d'administrer ce concours conformément aux présentes règles officielles. Si la personne ne présente pas de preuve à la satisfaction du commanditaire, elle peut être disqualifiée à la discrétion exclusive et absolue du commanditaire. Le seul critère déterminant l'heure de l'inscription à ce concours est le serveur utilisé pour le concours. Le commanditaire décline toute responsabilité envers les inscriptions tardives, perdues, non admissibles, falsifiées, perturbées, mal acheminées, tronquées, inaccessibles, inintelligibles ou incomplètes, qui seront déclarées nulles. Le commanditaire peut accuser réception des inscriptions; cependant, cet accusé de réception (ou la rétention d'un message d'inscription sur la page du compte de Five Star Canada) ne constitue pas une confirmation d'admissibilité au concours par le commanditaire et ne lie en aucun cas ni de quelque manière que ce soit le commanditaire. Dès leur réception, les inscriptions deviennent la propriété du commanditaire. **IMPORTANT** : Il appartient à chaque participant de vérifier à temps son compte pour obtenir les messages ou les @Reponses (le cas échéant) du commanditaire. Le commanditaire n'est pas responsable des changements apportés à Instagram (ou à tout site Web ou à toute application mobile offert(e) dans le cadre de cette plateforme) ou à ses fonctions, et qui pourrait nuire au

concours ou à la capacité d'un participant de s'inscrire à temps ou même de participer. LES INSCRIPTIONS/MESSAGES D'INSCRIPTION REPRÉSENTENT UNIQUEMENT LES AVIS/OPINIONS DU PARTICIPANT ÉVENTUEL CONCERNÉ ET NE REFLÈTENT PAS LES AVIS/OPINIONS DU COMMANDITAIRE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT. LE COMMANDITAIRE DEMANDE SIMPLEMENT QUE LES PERSONNES AFFICHENT DES ÉTIQUETTES ET RÉFUTE TOUTE RESPONSABILITÉ CONNEXE. INSCRIPTION SUR UN APPAREIL MOBILE : Des frais peuvent être appliqués aux messages et aux données (entre autres frais) lorsque les participants utilisent un appareil mobile pour s'inscrire à un concours. Votre fournisseur de services sans fil peut vous facturer des frais si vous participez au concours à l'aide d'un appareil mobile. C'est pourquoi il est recommandé de consulter la liste des tarifs de votre fournisseur de services sans fil AVANT de participer au concours sur un appareil mobile. Les appareils mobiles ne contiennent pas tous un accès à l'Internet sans fil, et l'accès à l'Internet sans fil peut ne pas être disponible dans toutes les régions. Le commanditaire ne sera pas responsable des frais encourus par la personne à cause du moyen qu'elle a choisi pour s'inscrire au concours s'il y a un coût associé à la méthode d'inscription.

4. PRIX : Il y aura un total de quatre (4) prix Hilroy (les « prix ») à gagner (un par semaine), dont chacun comprendra cinq (5) ensembles de prix (un prix pour le gagnant et un prix pour chacun des quatre (4) amis indiqués). Chaque prix contiendra 6 produits Hilroy. Le coût de détail approximatif de chaque prix s'élève à 40 \$CAN. La valeur totale du prix Hilroy s'élève à 800 \$CAN (200 \$ par semaine). Les prix doivent être acceptés tels quels; ils ne peuvent pas être remplacés, ne sont pas transférables, ne peuvent pas être revendus et n'ont pas de valeur de rachat. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer, sans que sa responsabilité soit engagée et pour quelque raison que ce soit, le prix ou l'une de ses composantes par un prix d'une valeur égale ou supérieure. Les prix seront expédiés par courrier postal aux gagnants confirmés, et les gagnants auront la responsabilité de distribuer les prix aux amis qu'ils ont indiqués. Les parties dégagées (définies ci-dessous) sont entièrement dégagées de toute responsabilité et obligation à cet égard.

5. TIRAGE : Les tirages hebdomadaires auront lieu le 16, le 23 et le 30 août ainsi que le 6 septembre 2021 à 14 h HE (la « date du tirage ») à Mississauga, en Ontario, à partir de toutes les inscriptions admissibles reçues durant la période du concours pour sélectionner un (1) gagnant potentiel. Les prix seront remis dans l'ordre indiqué ci-dessus. Pour autant que l'inscription sélectionnée soit conforme aux présentes règles officielles (règle 3 ci-dessus), le contenu du message de l'inscription ne sera pas pris en compte dans le processus de sélection du gagnant. La probabilité de gagner un prix dépendra du nombre total d'inscriptions admissibles durant la période du concours conformément à ces règles officielles.

6. SÉLECTION ET AVIS DU GAGNANT : Les gagnants potentiels seront avisés par un message direct sur Instagram durant la semaine suivant la date du tirage. Si un gagnant potentiel ne répond pas au commanditaire, tel qu'indiqué dans le message, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'avis initial, ou si un avis d'envoi non livrable est retourné, ce gagnant potentiel peut, à la discrétion exclusive et absolue du commanditaire, être disqualifié (et, s'il est disqualifié, il perdra tous ses droits au prix) et le prix ne lui sera pas remis. Avant

d'être officiellement déclaré gagnant, chaque participant sélectionné doit répondre, correctement et dans le délai imparti, à une question de test de compétences mathématiques sans appui, ni aide mécanique ou électronique, et pourrait devoir signer (ou, dans le cas d'un mineur, demander à son parent ou tuteur légal de signer en son nom) et retourner le formulaire de déclaration et de publication du commanditaire dans les délais indiqués par le commanditaire. En acceptant un prix, chaque gagnant : (i) confirme la conformité aux présentes règles officielles; (ii) reconnaît avoir accepté le prix remis; (iii) dégage les parties au concours, Instagram, LLC (« Instagram ») ainsi que l'ensemble de leurs parties prenantes, de leurs directeurs, de leurs agents, de leurs employés et de leurs représentants (collectivement les « parties dégagées ») de toute responsabilité en lien avec le présent concours, sa participation et/ou la remise et l'utilisation/usage abusif du prix ou d'une partie de ce prix; et (iv) accepte la publication, la reproduction et/ou toute autre utilisation de son nom, son adresse, sa voix, ses déclarations concernant le concours et/ou de photographies ou d'autres composantes similaires sans autre avis ou indemnisation, dans toute publicité réalisée par le commanditaire ou en son nom, de quelque façon et par quelque moyen que ce soit, y compris la presse écrite, la radio-et télé-diffusion ou l'Internet. Si le participant sélectionné : (a) ne signe et ne retourne pas la déclaration et le formulaire de dégageant de responsabilité dans les délais indiqués par le commanditaire (le cas échéant); (b) ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le prix remis pour quelque raison que ce soit; et/ou (c) enfreint les présentes règles (selon l'avis du commanditaire, à sa discrétion exclusive et absolue), alors, il peut être disqualifié à la discrétion exclusive et absolue du commanditaire (et, s'il est disqualifié, il renoncera à son droit aux prix) et le prix ne sera pas remis. Si le participant sélectionné ne répond pas correctement à la question de test mathématique, il renoncera à ses droits au prix et le prix ne sera pas remis.

7. GÉNÉRALITÉ : Les parties dégagées n'endossent aucune responsabilité pour (i) la capture incorrecte ou imprécise de l'information sur l'inscription et les inscriptions non conformes aux présentes règles officielles; (ii) toute perte, toute revendication ou tout dommage causé par un prix remis ou le concours lui-même; ou (iii) toute défaillance d'une application ou d'un site Web durant la période du concours, y compris les problèmes, les erreurs humaines et techniques, les erreurs d'impression, les données ou les transmissions perdues, retardées ou tronquées, les omissions, les interruptions, les suppressions, les défauts ou les défaillances de lignes téléphoniques ou informatiques, ou la dysfonction technique de systèmes informatiques en ligne, de serveurs, de fournisseurs d'accès, d'équipement informatique et de logiciels, la non réception d'un courriel, d'un message d'inscription, d'un message direct à cause d'un problème technique ou d'une congestion de trafic sur l'Internet ou sur tout site Web ou un filtrage/une exploitation d'une fonction d'Instagram, ou toute association des éléments précédents, y compris une défaillance ou un bris de l'ordinateur ou de l'appareil mobile du participant ou d'une autre personne suite au téléchargement de matériel lié au concours, susceptible d'affecter la capacité d'une personne de participer au concours. Les données/le matériel d'inscription falsifiés ou modifiés seront nuls. Les enjeux et les questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'application des présentes règles officielles ou les droits et les obligations des participants et des commanditaires en lien avec le concours doivent être régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada applicables, sans égard aux conflits juridiques. Nonobstant ce qui précède, pour les résidents du Québec : tout

litige relatif à la tenue ou à l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour décision. Tout litige concernant la remise du prix peut être soumis au conseil uniquement afin d'aider les parties à conclure une entente. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales/territoriales et municipales. En cas de divergence ou d'incohérence entre les conditions de la version anglaise des règles officielles et les divulgations ou les autres déclarations contenues dans le matériel lié au concours, y compris, mais sans s'y limiter, le point de vente, le matériel publicitaire imprimé ou en ligne et la version française des présentes règles officielles, les conditions de la version anglaise de ces règles officielles aura préséance, servira de ligne directrice et de moyen de vérification dans la mesure autorisée par la loi. Le commanditaire se réserve le droit, sous réserve uniquement de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, de retirer ou de modifier ce concours, en cas d'erreur, de problème technique, de virus informatique, de bogue, de manipulation, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillance technique ou de toute autre cause hors du contrôle raisonnable du commanditaire qui va à l'encontre du bon déroulement du concours conformément aux présentes règles du concours. Toute tentative d'endommager délibérément un site Web ou de saper l'exploitation légitime de ce concours constitue une violation des lois pénales et civiles, et si une telle tentative est faite, le commanditaire se réserve le droit de résoudre ces problèmes à l'aide de tous les moyens autorisés par la loi. Le commanditaire se réserve le droit d'annuler ou de suspendre ce concours uniquement sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, en cas d'accident, d'erreur d'impression ou d'erreur administrative, ou de toute autre erreur, quelle que soit sa nature, sans avis ou obligation préalable.

8. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ : En s'inscrivant à ce concours, chaque participant consent expressément à ce que le commanditaire, ses agents et/ou ses représentants entreposent, partagent et utilisent les renseignements personnels soumis avec son inscription dans le seul but d'administrer le concours et de remettre le prix, le cas échéant. Pour plus d'information concernant les pratiques de protection des renseignements personnels du commanditaire, veuillez consulter la politique de protection des renseignements personnels à : <https://accobrandscanada.com/privacy-policy/>

9. AVERTISSEMENT D'INSTAGRAM : Cette promotion n'est d'aucune façon parrainée, organisée, avalisée ou administrée par ou associée à Instagram. Vous êtes au courant que vous donnez vos renseignements personnels au commanditaire et non pas à Instagram. L'information que vous remettez servira uniquement à administrer le concours conformément à la politique de protection des renseignements personnels du commanditaire. Instagram se dégage entièrement de toute responsabilité vis-à-vis des participants à ce concours. Veuillez adresser vos questions, vos observations et vos plaintes concernant le concours directement au commanditaire et non pas à Instagram.